LETTRE D'INFOS

N° 17

NOVEMBRE 2019

Eure-et-Loir numérique

ÉDITORIAL

Parvenir à 100% du territoire connecté à la fibre optique n'a rien d'un mantra, c'est un objectif qui a nécessité de construire une stratégie en plusieurs étapes. Nous signerons très prochainement, avec le Président Térouinard, la convention pour les travaux que la société SFR réalise après avoir été retenue pour atteindre la complétude de notre département. Ce déploiement de la fibre optique est complémentaire et prend le relais de l'infrastructure déployée par Eure-et-Loir Numérique sur son secteur d'intervention et connu sous le nom de Réseau d'initiative publique : 70 000 prises aujourd'hui mises à disposition des particuliers et des professionnels – 100 000 dans 1 an –, 117 opérations de montée en débit, 60 zones d'activité du département raccordées en FttO. À notre aire de déploiement s'ajoutent aussi les Zones AMII, fibrées par Orange et CMIN et couvrant une partie de Chartres Métropole et Dreux. SFR s'est donc engagé à construire près de 60 000 prises d'ici 2022 sur le reste du territoire eurélien, en commençant par des villages, notamment les moins bien desservis en ADSL, dès 2020. Sur ces territoires où SFR va déployer la fibre optique, nous savons déjà qu'environ 6 400 logements ayant un mauvais débit ADSL ne pourront pas être fibrés dès 2020. Le département d'Eure-et-Loir sous l'impulsion du Président Térouinard a donc décidé de financer la construction d'un réseau entièrement nouveau et de dernière génération, utilisant les ondes hertziennes : le THD Radio. L'articulation des technologies et des phases de travaux montre que nous disposons de la souplesse nécessaire pour apporter rapidement le très haut débit, partout et surtout là où il est le plus attendu. L'aménagement numérique du département d'Eure-et-Loir continue de progresser, conserve une longueur d'avance sur de nombreuses autres régions et sert de référence.

Le Président
d'Eure-et-Loir Numérique
Jacques LEMARE

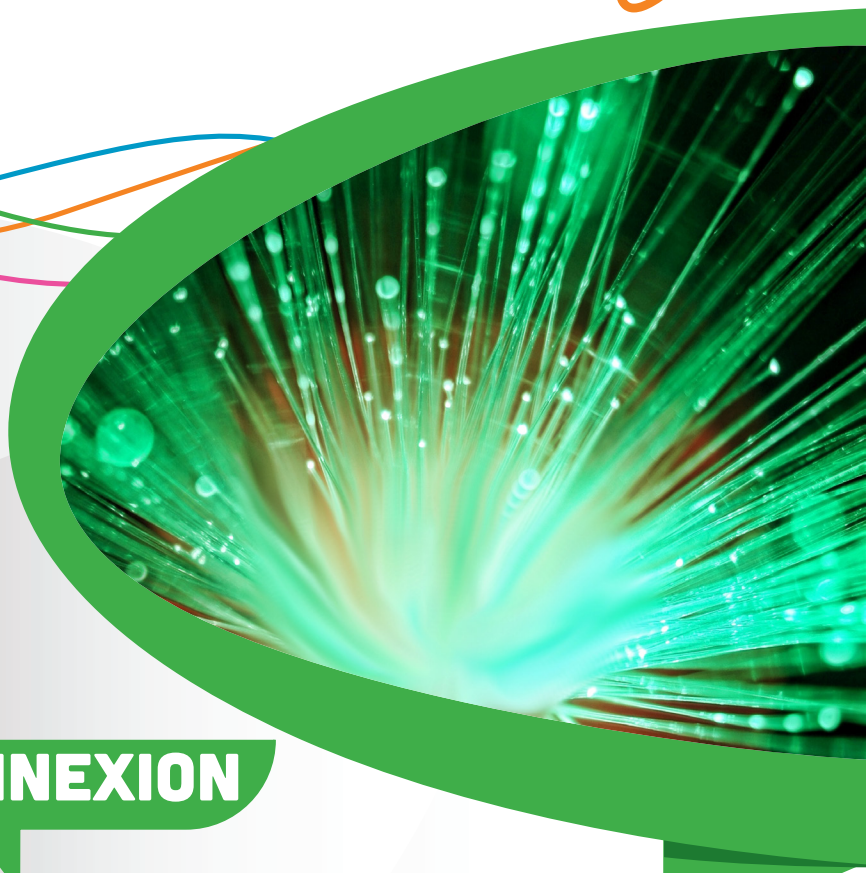

CONNEXION

100 % fibre optique : la dernière ligne droite

Eure-et-Loir Numérique entame pour le département d'Eure-et-Loir la dernière ligne droite menant à l'objectif d'un territoire 100 % THD en fibre optique. Vous qui êtes maires dans les secteurs hors projet FttH 2013-2019, le plan de déploiement de la « Zone AMEL » vous concerne car il va démarrer concrètement.

Le projet a en effet reçu l'avis positif de l'ARCEP et l'arrêté portant acceptation d'engagement pris par la société SFR pour l'AMEL de l'Eure-et-Loir a été signé le 10 octobre par Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État à l'Économie et aux finances. Cet arrêté ouvre la voie au chantier qui commencera dès novembre.

Pour rappel, le processus a commencé en 2018 quand Eure-et-Loir Numérique a initié l'actualisation de son SDTAN et lancé une procédure d'Appel à Manifestation d'Engagement Local. L'objectif était de recueillir les candidatures d'opérateurs privés afin que cette nouvelle tranche de construction de prises FttH ne soit plus supportée par la collectivité mais prise en charge par le secteur privé.

SFR FttH, filiale du groupe Altice, a présenté l'offre la plus qualitative et recueilli la majorité des suffrages des élus du Conseil syndical et du Conseil départemental, le 17 décembre 2018. L'entreprise va déployer la fibre optique en s'engageant à atteindre le 100 % de couverture FTTH à l'horizon de fin 2021. Sur les 188 communes du périmètre, cela représente environ 58 371 prises.

Poursuivant la logique initiale de comblement de la fracture numérique et de maillage des territoires en commençant en priorité par les secteurs ruraux, Eure-et-Loir Numérique a demandé à SFR de réaliser les travaux dès 2020 sur une partie des communes rurales du département pour que ce ne soient pas uniquement les villes moyennes qui voient arriver la fibre dès l'an prochain.

Des réunions d'information des maires concernés par l'AMEL ont été organisées avec les communautés de communes. Les plannings prévisionnels ont été présentés avec la façon dont se dérouleront les travaux. Si vous n'avez pas pu y participer, n'hésitez pas à demander à Eure-et-Loir Numérique ou à votre communauté de communes de vous transmettre ces informations.

Quel est le périmètre de l'AMEL?

RÉALISATIONS :

- Au 27 novembre 2019, Eure-et-Loir Numérique a construit et rendu éligibles 70 680 prises de fibre optique.
- 21 177 foyers se sont abonnés auprès d'un opérateur.
- 2500 prises de plus devraient être construites à fin 2019.

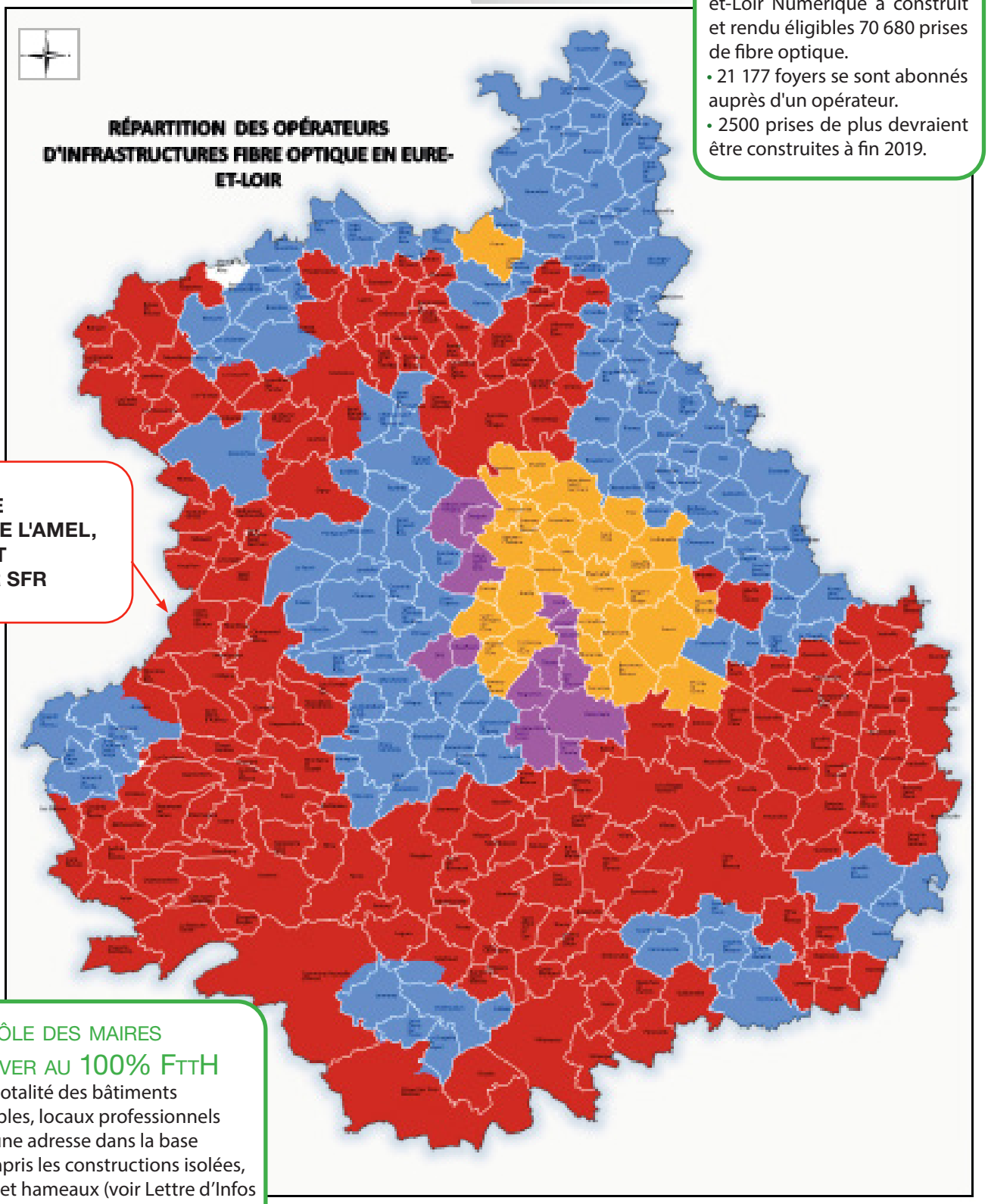

EN ROUGE, LE PÉRIMÈTRE DE L'AMEL, ENTIÈREMENT DÉPLOYÉ PAR SFR

Le rôle des maires pour arriver au 100% FttH

- S'assurer que la totalité des bâtiments (maisons, immeubles, locaux professionnels etc.) bénéficie d'une adresse dans la base Mediapost, y compris les constructions isolées, fermes, lieux dits et hameaux (voir Lettre d'Infos n°16 et les courriers reçus au cours de l'été).
- Refuser l'enfouissement du réseau téléphonique en pleine terre, c'est-à-dire sans fourreaux.
- Lorsque vous prévoyez des travaux d'adduction d'eau entre les communes ou hameaux, prévoyez d'installer des fourreaux pour le passage de la fibre optique.

Pour les endroits les plus isolés, le THD RADIO en attendant 2022

Une nouvelle technologie a été mise en place dans le département. Les habitants de 6400 foyers dispersés notamment dans l'ouest et le sud de l'Eure-et-Loir vont bientôt pouvoir contracter des abonnements à Internet et obtenir des débits élevés de 30 à 50 Mbit/s. Le point sur cette nouvelle opération menée par Eure-et-Loir Numérique à l'initiative du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Une seconde phase du programme de déploiement de la fibre optique a été lancée via le dispositif AMEL (voir ci-contre), sur tous les secteurs restant, hors zone AMII. La réalisation des études et de tous les travaux pour l'installation de la fibre optique par SFR FttH ne permettra pas de raccorder immédiatement certaines des habitations les plus éloignées et qui n'ont pas encore un débit Internet d'au moins 8 Mbit/s. C'est pourquoi le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a décidé la mise en place rapide d'une technologie alternative : le réseau THD Radio. Il permettra d'assurer un débit de 30 à 50 Mbit/s en attendant le raccordement à la fibre optique. Nos études ont identifié quelque 6 400 foyers qui ne bénéficieront pas d'un débit filaire (ADSL) d'au moins 8 Mbit/s en 2020. Ces logements sont très dispersés sur le territoire, car ce sont ceux qui sont en « bout de ligne » et qui n'ont pas non plus bénéficié d'une opération de montée en débit depuis 2014.

La société Xilan, spécialiste des réseaux radio, a été choisie par Eure-et-Loir Numérique à l'issue d'un appel d'offre. Depuis avril 2019, la société déploie un réseau de communication électronique hertzien utilisant la technologie Très Haut Débit Radio (THD Radio).

Les secteurs les plus concernés sont le Thymerais, le Perche, le Dunois et la Beauce.

La mise en service du réseau interviendra dès que l'ARCEP aura accordé les fréquences, car les travaux sont déjà quasiment terminés.

Depuis l'attribution du marché à Xilan, 29 conventions d'occupation de châteaux d'eau ont été signées avec les mairies ou syndicats des eaux concernés pour l'installation des antennes.

Au total, 30 points hauts sont équipés : Alluyes, Aunay-sous-Crecy, Beaumont-les-Autels, Boissy-les-Perche, Bonneval, Brezolles, Brou, Challet, Charbonnières, Chateauneuf-en-Thymerais, Châtillon-en-Dunois, Cloyes-sur-le-Loir, Digny, Donnemain-Saint-Mamès, Fontaine-les-Ribouts, Gommerville, La-Bazoche-Gouet, La Loupe, Lamblore, Lumeau, Manou, Mézières-en-Drouais, Montlandon, Prunay-le-Gillon, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Christophe, Saint-Denis-d'Authou, Villiers-Saint-Orien.

La technologie adoptée permet de d'attendre la fibre jusqu'aux abonnés, en utilisant la fréquence allouée par l'ARCEP. La fibre optique arrive jusqu'au point haut et le signal hertzien est diffusé via de petites antennes fixées au sommet du château d'eau, une autre antenne étant installée sur la maison des abonnés.

La technologie actuelle et sa sensibilité permettent au signal d'atteindre les zones de couverture jusqu'à une dizaine de kilomètres et les zones arborées ne sont plus un obstacle. Les offres « triple play » (Internet, Téléphonie, Télévision de qualité seront donc bientôt à disposition des foyers, de manière stable et illimitée. Elles seront commercialisées par quatre opérateurs : Nordnet, Xilan, Alsatis et CM'IN.

Les mairies ont déjà été informées des logements concernés, lors des réunions pour l'AMEL. Des réunions publiques sont en cours de plannification pour donner toutes les explications aux habitants. elles se tiendront lorsque la commercialisation pourra commencer, à savoir dès les derniers jours de décembre.

Kit de réponses à apporter aux particuliers

Est-ce que l'antenne est de type parabolique? De quelle taille?
Il s'agit d'une antenne radio, de forme rectangulaire, de 20 cm de long sur 15 cm de large, donc très discrète.

Où doit-elle être posée?
Le matériel est installé sur le toit du domicile et sera dirigé vers l'émetteur le plus proche du domicile de l'abonné. De là, un câble RJ45 permettra de raccorder l'antenne jusqu'à la box (à l'intérieur du domicile).

Qui fixe l'antenne?
Le sous-traitant de l'opérateur Xilan effectuera les installations chez les abonnés. Il s'agira d'un sous-traitant local. La prise de contact avec le nouvel abonné est planifiée à réception de la demande d'abonnement, (demande faite en ligne via les différents fournisseurs d'accès), sous un délai de 5 à 10 jours.

L'antenne est-elle louée ou achetée?
Le matériel est mis à disposition, il n'y a donc ni location ni achat en dehors de l'abonnement Internet en lui-même.

Cette technologie est-elle plus compétitive que la BLR?
En effet, les débits sont plus élevés et les arbres, plans d'eau et constructions ne seront plus un obstacle à la réception d'Internet.

EN 1 CLIC !

Recrutement

Michaël Balogh a rejoint l'équipe d'Eure-et-Loir Numérique, au poste de technicien conseil en fibre optique. Michaël est chargé de répondre aux questions techniques des habitants et des élus au sujet de la fibre optique.

Un record dans la campagne de numérotage

Au cours de l'été, Eure-et-Loir Numérique a demandé aux mairies de compléter des fichiers d'adresses. L'enjeu du numérotage des voies est en effet crucial pour le déploiement de la fibre (voir notre LI n°16). Une cinquantaine de mairies nous a renvoyé ses arrêtés de numérotage, ouvrant ainsi la voie à la création de 1365 adresses dans la base nationale Mediapost. Le record est détenu par une commune de moins de 300 habitants, où 180 adresses étaient manquantes!

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est toujours temps de nous envoyer les justificatifs des adresses manquantes.

Les ouvertures Ftth à suivre

- Blandainville
- Luplanté
- Brezolles
- Sandarville
- Roinville

Suivez l'actualité du déploiement

Le déploiement, les techniques, les partenaires et une cartographie permettant de tester son éligibilité se trouvent dans les pages du site Numerique28.fr et permettent de bien renseigner les administrés en quête d'information sur la fibre optique.

Suivez-nous sur twitter @numerique28

LIAISON

Attention arnaques!

Thierry Place, directeur de la DDCSPP d'Eure-et-Loir et Stéphane Février, expert DGCCRF*

Des mairies du département sont victimes de fraudeurs qui utilisent comme prétexte l'arrivée de la fibre optique pour proposer des prétendues mises aux normes de leurs équipements informatiques. Pouvez-vous préciser l'état de cette menace ?

Il faut tout d'abord rappeler que les mairies ne sont pas des consommateurs comme les autres. Une mairie est considérée par le Code de la Consommation comme un "non professionnel" et se trouve donc très mal protégée par ce Code élaboré justement pour les consommateurs, les particuliers. Les pratiques commerciales trompeuses (autrefois qualifiées de "publicités mensongères") pululent dans tous les secteurs nouvellement ouverts à la concurrence (comme ceux de l'énergie et de la téléphonie) et dans les secteurs des nouvelles technologies, comme la fibre optique. Contrairement à un consommateur, une mairie ne bénéficie pas des 14 jours de délai de rétractation pour revenir sur son engagement. Comme vous le dites dans votre question, l'arrivée de la fibre optique peut être l'occasion de faire le point sur un équipement informatique mais il ne faut pas se retrouver victimes de personnes mal intentionnées qui cherchent à vendre des audits ou des installations qui n'ont pas lieu d'être.

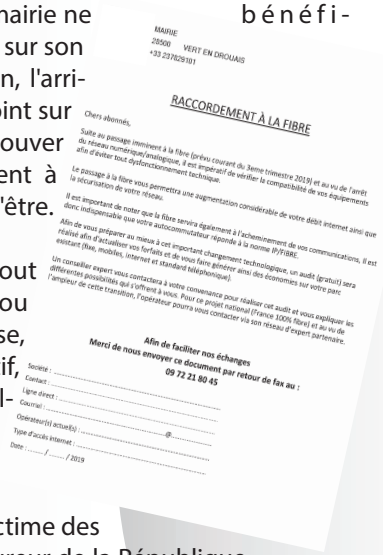

MAIRIE
28500 VERT EN DROUAIS
+33 237829101

RACCORDEMENT À LA FIBRE

Chers abonnés,

Suite au passage imminent à la fibre (prévu courant du 3ème trimestre 2019) et au vu de l'arrêt du réseau numérique analogique, il est impératif de vérifier la compatibilité de vos équipements afin d'éviter tout dysfonctionnement technique.

Le passage à la fibre vous permettra une augmentation considérable de votre débit internet ainsi que la sécurisation de votre réseau.

Il est important de noter que la fibre servira également à l'acheminement de vos communications, il est donc indispensable que votre autocommutateur réponde à la norme IP/FIBRE.

Afin de vous préparer au mieux à cet important changement technologique, un audit (gratuit) sera réalisé afin d'actualiser vos forfaits et de vous faire générer ainsi des économies sur votre parc existant (fixe, mobiles, internet et standard téléphonique).

Un conseiller expert vous contactera à votre convenance pour réaliser cet audit et vous expliquer les différentes possibilités qui s'offrent à vous. Pour ce projet national (France 100% fibre) et au vu de l'ampleur de cette transition, l'opérateur pourra vous contacter via son réseau d'expert partenaire.

Afin de faciliter nos échanges
Merci de nous envoyer ce document par retour de fax au :
09 72 21 80 45

Société : .....
Contact : .....
Ligne direct : .....
Courriel : .....@.....
Opérateur(s) actuel(s) : .....
Type d'accès internet : .....
Date : ...../...../ 2019

Quelle attitude adopter ?

Il faut d'abord être vigilant. En mairie, la réception de tout mail ou courrier affichant un logo de grande entreprise ou d'un service de l'État mais sans code SIRET, sans adresse, sans signature et souvent dans un français approximatif, comme c'est le cas ici (document ci-contre) doit éveiller l'attention. Il convient également de signaler ces documents, à la préfecture ou à la CCI, mais aussi en envoyant une lettre au Parquet. Si, par manque de vigilance, la mairie ou la collectivité locale se retrouve victime des fraudeurs, elle doit déposer une plainte auprès du Procureur de la République pour Pratique commerciale trompeuse. En parallèle, la mairie tentera de faire cesser le contrat malencontreusement signé. Pour cela il faut aller devant le juge. Les auteurs de ces délits sont passibles de deux ans de prison et d'amendes pouvant s'élever à 1,5 M d'euros, mais la difficulté au plan pénal est que ces acteurs de l'économie grise sont le plus souvent basés dans des pays sans accord de coopération avec la France, comme Malte ou Israël. Au plan des dommages enregistrés par les mairies victimes de ces agissements, il faut savoir qu'il est souvent impossible de faire bloquer par sa banque les échéanciers signés, souvent pour des sommes très lourdes et de longues durées.

Que peuvent faire les mairies pour éviter que leurs administrés et des institutions se retrouvent victimes de ces fraudeurs qui profitent de l'arrivée de la fibre optique ?

Les maires peuvent aussi avertir les habitants et notamment les professionnels indépendants, lesquels sont aussi souvent démarchés par ces personnes sans scrupules. On enregistre d'ailleurs des victimes. Il faut comprendre aussi que ces agissements ont d'autres effets très négatifs : ils répandent la suspicion à l'égard d'entreprises et d'artisans qui, eux, ont une démarche honnête. Cela mine aussi l'action de l'État et ses programmes de subvention.

*Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir
Service de la sécurité des produits industriels et de la protection des consommateurs

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

- Benoit **DEY**, directeur
- Viviane **HUET**, responsable administrative et financière
- Corinne **JOUBERT**, assistante de direction
- Benoît **LEFEVRE**, chef de projet déploiements fibre
- Michaël **BALOGH**, technicien conseil en fibre optique
- Morgane **CHARTRAIN**, chargée des systèmes d'information géographique
- Laure **HINCKEL**, chargée de communication

Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique - Hôtel du Département d'Eure-et-Loir • 28028 CHARTRES CEDEX • accueil@numerique28.fr • www.numerique28.fr • Tél. 02 37 88 08 74 • Fax 02 37 23 59 44
Directeur de la publication : Jacques Lemare • Comité de rédaction : Benoit Dey • Rédaction et mise en page : Laure Hinckel • Impression : Imprimerie ERS•

© Photos : sauf mention contraire, D.R.
• Tirage : 800 exemplaires • Dépôt légal : novembre 2019.